

## **DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 7 avril 2023**

### **V. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 25 novembre 2022**

**VU** l'article L712-2 du Code de l'Éducation ;

**VU** les statuts de l'Université d'Orléans

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du vendredi 25 novembre 2022.

Ledit procès-verbal est joint en annexe.

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal du Conseil d'administration du vendredi 25 novembre 2022.

<b>Effectif Statutaire :</b>	36
<b>Membres en exercice :</b>	35

<b>Quorum :</b>	atteint
Membres présents :	22
Membres représentés :	4
<b>Total :</b>	26

Décompte des votes :

<b>Abstentions :</b>	-
<b>Votants :</b>	26
<b>Blancs ou nuls :</b>	-

<b>Suffrages exprimés :</b>	26
<b>Pour :</b>	26
<b>Contre :</b>	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Orléans, le 11/04/2023

**Le Président de l'Université**



**Éric BLOND**

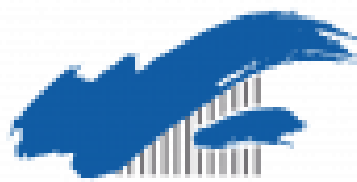
**DÉLAI DE RECOURS :**

En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans (Château de la Source – 45100 Orléans) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Université  
d'ORLÉANS**

# Procès-Verbal du Conseil d'administration

---

Séance du 25 novembre 2022

## **ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> juillet 2022
- Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 9 septembre 2022

### **POLITIQUE GENERALE**

1. Délibération relative au Budget Rectificatif n°2 2022
2. Délibération relative à la note stratégique « Chaire de Professeur Junior de l'Université d'Orléans pour la période 2023-2025 »
3. Délibération relative au Rapport Social Unique 2021

### **AFFAIRES GENERALES**

4. Bilan situation générale Santé, Sécurité et Conditions de Travail – année 2020
5. Programme Annuel d'actions de prévention – année 2022

### **QUESTIONS DIVERSES**

## Administrateurs-rices du Conseil d'administration :

NOM	Présent	Représenté par :
<b>Etudiants</b>		
GONCALVES GARCIA Sara (titulaire)	Excusée	
<i>EKRA Ariane (suppléante)</i>	Excusée	
MARTINS Husman (titulaire)	Excusé	
<i>(suppléant)</i>		
BENZINEB Sarah (titulaire)	Excusée	
<i>BRIAIS Edouard (suppléant)</i>	Excusé	
LECLERC Sasha (titulaire)	Excusée	M. RAKINI
<i>(suppléant)</i>		
RAKINI Ilyasse (titulaire)	Présent	
<i>SIMON Agathe (suppléante)</i>		
OULGHAZI Nouhayla (titulaire)	Excusée	
<i>UNGURAN Andrei (suppléant)</i>	Excusé	
<b>Professeurs et assimilés</b>		
BELLANDO Raphaëlle	Présente	
BLOND Éric	Présent	
BRUAND Ary	Excusé	Mme MATHIEU
DESTANDAU Emilie	Excusée	Mme LEGOY
FISCHER Karin	Excusée	
NEDJAI Rachid	Excusé	M. HENRY
THANY Steeve	Présent	
TOUMI Hechmi	Absent	
<b>Autres EC, enseignants et chercheurs</b>		
CLOISEAU Gilles	Excusé	
HENRY Laurent	Présent	
LEGOY Corinne	Présente	
MATHIEU Nathalie	Présente	
MAUCLAIR Stéphanie	Présente	
PARET Karine	Excusée	Mme BELLANDO
PELLERIN Nadia	Présente	
ROSTANT Julien	Excusé	Mme PELLERIN
<b>Personnels Ingénieurs, Administratifs, Techniques et Bibliothèques</b>		
AUDRY-LEGRAND Vanessa	Présente	
BION David	Présent	
BOCHE Alexis	Excusé	
BOUCEFFA Richard	Présent	
DAVID Pamela	Présente	
ROIGNOT Amélie	Excusée	
<b>Personnalités extérieures</b>		
BESNIER Anne	Excusée	
GAIL France Aimée	Excusée	
GAUTROT-LAMOUREUX Pascale	Présente	
GRANDJEAN Sylvie	Présente	
HAMON Ludovic	Excusé	
LABADIE Nadia	Excusée	
MALBO Gérard (suppléant)	Présent	
MONTILLOT Florent	Présent	
REY Julien	Excusé	Mme LAMOUREUX

### Quorum (début de séance) :

Nombre de présent-e-s : 17

Nombre de procurations : 7

Le quorum est atteint.

\*\*\*\*\*

**Invité-e-s permanent-e-s (par ordre alphabétique) :**

M. MAKASSY, représentant du Recteur, Chancelier des universités  
Mme QUILICHINI, Vice-Présidente du Conseil d'administration  
Mme RUILIER, Directrice Générale des Services

**Invité-e-s au titre de la séance (par ordre alphabétique) :**

Mme ANDREAZZA, Présidente du Conseil académique  
M. ARTUSO, Directeur de cabinet  
Mme COUILLANDRE, Directrice de l'EUK-CVL  
Mme GOURHAN, Cheffe de projet Pilotage et Qualité à la Direction Pilotage Prospective Amélioration continue (DPPA)  
Mme GUEDES, Responsable du Service Hygiène & Sécurité  
Mme LETORT, Vice-Présidente déléguée aux moyens  
Mme LORIOT, Directrice de la Direction Pilotage Prospective Amélioration continue (DPPA)  
Mme MOULAY, Directrice générale des Services adjointe  
Mme RAMBERT, Directrice des Affaires Financières  
M. RINGUEDE, Vice-Président CFVU  
M. SORNIQUE, Vice-Président Etudiant  
M. VIEYRES, Directeur de l'IUT 18

**Secrétariat de séance assuré par :**

Mme FEUILLÂTRE, assistante de direction  
Mme KRUMHORN, assistante de direction

La séance est présidée par M. Éric BLOND, Président de l'Université d'Orléans.

Le quorum étant atteint, la séance du Conseil d'administration débute à 8h43.

## ➤ **Point d'Informations générales**

### **Convention de coordination territoriale :**

Les organismes de recherche, partenaires privilégiés de l'Université, à savoir le Centre National de la Recherche Scientifique (CRNS), le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM) ainsi que les deux Centres Hospitaliers Universitaires (CHU), l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE), le Commissariat à l'Énergie Atomique et aux énergies alternatives (CEA), la Région Centre-Val de Loire et le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) ont été destinataires d'un courrier les invitant à se positionner sur leur implication dans l'élaboration de la convention de coordination territoriale. Les administrateurs-rices ont été destinataires du document de travail qui décline les grands axes en groupes de travail et désigne les porteurs de chacun des groupes.

Le Président réitère sa demande de volontaires pour intégrer le groupe de travail relatif au pilotage, notamment, groupe qui appelle l'implication de deux élu-e-s de chacun des conseils d'administration. Les travaux des groupes démarreront en janvier 2023 pour se finir début mai 2023. Trois réunions minimums seront dédiées à leurs travaux respectifs, même s'il faudrait certainement compter sur davantage de temps d'échanges pour discuter des sujets relatifs à la santé. Le groupe de travail sur la vie étudiante et la vie des campus, thématique pour laquelle le Ministère n'a pas caché son attachement, constituera un enjeu majeur des discussions. Les autres groupes traiteront de thématiques à intérêt local.

Les travaux relatifs à la convention de coordination territoriale seront discutés en Conseil d'Administration en janvier – février 2023. Le Président souhaite également que les échanges puissent être approfondis avant que les groupes n'arrivent en fin de production pour que les administrateurs-rices puissent s'investir au-delà du vote final de la convention.

Le Président rappelle que les universités d'Orléans et de Tours sont les deux derniers établissements de France à ne pas avoir constitué de regroupements de type convention de coordination territoriale, Communauté d'Universités et Établissements (ComUE) ou Établissements Publics Expérimentaux (EPE). Ce constat interroge d'autant plus que la mise en place des contrats d'objectifs et de moyens et de performance par le Ministère fait référence dans les dépêches de l'agence d'informations spécialisées (AEF), à ce type de regroupements et mentionne très peu le volet établissement. L'enveloppe annoncée pour le 1er tour s'élève à 35 Millions d'Euros, somme relativement minime si elle est divisée par le nombre d'établissements (écoles d'ingénieurs comprises). Le Ministère a déjà annoncé que tous les établissements ne pourront pas participer dès le début à ce processus de dialogue. N'étant pas encore dans ce cadre réglementaire, cette annonce contraint l'Université à accélérer les échanges sur cette convention de coordination territoriale pour montrer au Ministère que l'Université existe et engage l'ensemble des démarches de coordination attendues. Le Président renouvelle son appel à volontaires en précisant qu'il serait dommage de devoir les nommer directement.

### **Séminaire d'établissement de l'Université de Tours : jeudi 24 novembre 2022 :**

Le Président informe avoir assisté au séminaire d'établissement de l'Université de Tours et évoque un séminaire extrêmement intéressant. Le Président était accompagné de plusieurs membres de l'équipe de gouvernance et d'un Directeur de services. Étaient ainsi présents : Caroline ANDREAZZA, Présidente du Conseil Académique, Paule QUILICHINI, Vice-Présidente du Conseil d'Administration, Sébastien RINGUEDE, Vice-Président Formation, Pascal BONNET, Vice-Président Recherche, Jean-Marc BAUCHIRE, Vice-Président délégué à la Valorisation, Manuel MOREIRA, Vice-Président délégué MINERVE, Frédéric MOAL, Chargé de mission contre la précarité étudiante, Vincent PADARE, Directeur de la Vie Étudiante.

Le Président était inscrit avec le Président de l'Université de Tours dans le groupe de travail dédié aux partenariats et à la coordination territoriale. Parmi les sujets évoqués, le Président cite : la santé, la valorisation au sens de la création d'entreprises, le transfert de technologies et cette volonté qui commence à apparaître de créer une structure de valorisation commune (même s'il convient d'être vigilant en raison de la situation de C-Valo), voire de développer une Formation Continue (FC) commune, thématique qui constitue un point important de valorisation. Le Président précise que ces idées intéressantes restent à mesurer, compte tenu du fait qu'elles sont le résultat de discussions en groupe de travail.

Los du débriefing de l'équipe orléanaise, il a été constaté un retard de l'Université de Tours sur certains points et des avancées sur d'autres mais de manière générale des questionnements similaires à ceux posés par l'Université d'Orléans en terme de sentiment d'appartenance, par exemple. Le Président précise avoir apprécié ce moment de travail.

### **Valorisation :**

Le Président rappelle que la Région Centre-Val de Loire ne dispose pas de Société d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT). C'est ce manque qui avait conduit à la création d'une structure expérimentale pour accompagner la création d'entreprises : C-Valo qui tente, tout comme les SATT, d'apporter aux entreprises des solutions technologiques pour gagner en compétitivité. Cette structure expérimentale devait être rattachée à la COMUE. Celle-ci n'ayant pas été concrétisée, la structure a finalement été portée à bout de bras par l'Université de Tours, mais également par l'Université d'Orléans avec un lien fort, bien qu'assez symbolique, avec l'Institut National des Sciences Appliquées Centre-Val de Loire (INSA CVL). C-Valo se trouve cependant dans une certaine difficulté et un travail de restructuration a été mené afin de développer une Unité d'Appui à la Recherche (UAR) avec le CNRS. Pour des raisons de politique nationale, le CNRS a finalement renoncé et la possibilité de créer une UAR s'est écroulée. La structure juridique de C-Valo est désormais remise en cause. En terme de financements de la pré-maturation et de la maturation, les fonds réguliers destinés à abonder et soutenir les startups naissantes sont épuisés.

Le Président informe avoir été convié ce mardi 22 novembre 2022 à l'audition de C-Valo devant le CoGExp (Comité de Gestion des Expérimentations). Cette audition avait pour objectif l'obtention ou non du soutien de l'expérimentation par le Secrétariat Général Pour l'Investissement (SGPI). Le Président de l'Université de Tours, Le Directeur de C-Valo étaient présents ainsi que le Délégué Régional du CNRS et le Directeur du Programme Accessibilité de la Région Centre-Val de Loire par visioconférence. L'audition s'est relativement bien passée et les premiers échos apparaissent comme positifs. Un soutien permettrait de continuer l'expérimentation et de présenter un dossier de Pôle Universitaire d'Innovation (PUI) pour obtenir des fonds et des moyens humains dédiés. La question de la structure juridique va se poser et le début des réflexions semblent converger autour de la création d'une filiale des deux universités, calquée sur ce qui a été fait en Aquitaine et à Nantes, par exemple. Le Président reviendra vers les administrateurs-rices pour présenter les différentes possibilités qui devront converger pour tous les partenaires. Pour ceux qui n'ont pas forcément en tête le dispositif et son rôle, le Président précise que si on regarde les créations d'entreprises en sortie de laboratoires, la Région Centre-Val de Loire se trouve en dernière position au niveau national, pourtant en regardant les publications et le positionnement national en recherche, ce n'est pas le cas. Ce décalage met en évidence un maillon qui empêche d'amorcer la création d'entreprises, maillon qu'il convient de corriger. L'exemple de VieWaves, pour laquelle le Conseil d'Administration a voté en faveur d'une prise de participation, s'inscrit dans ce cadre.

### **Tutorat de médecine :**

Le Président continue sa quête de financements destinés à l'association de tutorat pour les étudiant-e-s en médecine de l'Université d'Orléans. Cette sollicitation porte ses fruits avec plusieurs réponses positives dont celle du Département de l'Indre, par exemple. La Métropole d'Orléans, l'Association « Loiret Orléans Santé » et le Département du Loiret ont transmis des réponses écrites qui conditionnent leurs aides à l'adhésion de l'Université d'Orléans à l'association « Loiret Orléans Santé ».

La fondation Orléans, fondation rattachée à la structure Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE) a pris la décision positive d'accorder 20 000 Euros à l'association des étudiants (sur un budget de 30 000 Euros), soit l'essentiel de ce qui était demandé par les étudiant-e-s. Le conseil de la fondation s'est exprimé hier en faveur de cette aide. Le Président rappelle également s'exprimer au nom de l'association et que les demandes de soutien avaient comme objectif d'appuyer l'association et non l'Université.

Avant de clore le point relatif aux informations générales, le Président précise que le vote du budget initial aura lieu le 9 décembre 2022. Les éléments présentés ce jour dans le cadre du Budget Rectificatif n°2 de l'année 2022 préfigureront les pistes d'élaboration du budget initial qui seront proposées. Les échanges avec les homologues de l'Université de Tours révèlent une dégradation généralisée des indicateurs et des situations similaires face à des difficultés identiques.

Dans l'atteinte du quorum financier, le Président propose de débiter l'analyse des points non financiers.

## PV du vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2022 : chiffres à vérifier

Aucune remarque ni demande de modification n'ayant été formulée, le Procès-Verbal de la séance du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> juillet 2022 est soumis au vote des administrateurs-rices :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	32

Quorum :	Atteint
Membres présents :	14
Membres représentés :	7
Total :	21

### Décompte des votes :

Abstentions :	-
Votants :	21
Blancs ou nuls :	-

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	-

→ **Vote du Conseil** : le procès-verbal du 1<sup>er</sup> juillet 2022 est approuvé à l'unanimité.

## PV du vendredi 9 septembre 2022 : chiffres à vérifier

Le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs-rices.

M. MONTILLOT fait part de ses doutes quant à la façon dont les administrateurs-rices peuvent s'exprimer sur certains sujets, soit en raison de leur méconnaissance du-dit sujet soit pour caricaturer certains faits. Cette remarque n'apparaît pas comme une demande de modification mais comme une observation d'ordre générale. N'ayant pu assister à l'ensemble de la séance, M. MONTILLOT a en effet découvert un paragraphe du procès-verbal (page 24) qui reprend une question diverse posée par Mme FISCHER.

M. MONTILLOT fait lecture de la phrase : « La présidence compte-t-elle autoriser des collègues enseignants de l'université à faire des cours rémunérés dans le cadre de l'entreprise privée associative "Loire et Orléans en santé" ».

M. MONTILLOT rappelle qu'il s'agit d'un Conseil d'administration et non d'une cour d'école : parler d'entreprise privée alors qu'il s'agit d'une association issue de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 est inacceptable pour des raisons dialectiques. L'association "Loire et Orléans en santé" est une association 1901 qui a été créée par des collectivités territoriales publiques (le Conseil départemental du Loiret ici présent, le Conseil départemental de l'Eure et Loire, la Métropole d'Orléans, la Ville d'Orléans, Orléans Technopôle développement) soit des institutions publiques portées par des élu-e-s démocratiquement élu-e-s. Même s'il admet qu'il est normal de ne pas être d'accord sur certains sujets, M. MONTILLOT signale qu'il n'est pas normal de raconter n'importe quoi.



Une entreprise privée soulève des connotations à but lucratif, sachant en plus que « Loire et Orléans en santé » n'est porté que par des contributions des collectivités publiques, ne peut par conséquent pas faire de profit, se trouvant dans une position de recettes égales aux dépenses.

M. MONTILLOT rappelle d'autre part, que cette association porte une prépa' santé, et considère qu'à moins d'être contre l'égalité des chances des étudiant-e-s en médecine entre Tours et Orléans, toutes les facultés de médecine de France, sans aucune exception, bénéficient de la création et du portage de prépas' santé en plus du tutorat : ce n'est pas le tutorat contre les prépas' santé ou les prépas' santé contre le tutorat. M. MONTILLOT rappelle d'ailleurs que sans « Loire et Orléans en santé », il n'y aurait pas de prépa santé à Orléans, à l'inverse des autres facultés. M. MONTILLOT regrette l'absence de Mme FISCHER et aurait préféré que cette discussion se tienne en sa présence. M. MONTILLOT rappelle enfin que cette prépa' santé a été agréée par la Rectrice le 7 juillet 2022 et représente donc une formation respectable et qu'il convient donc de respecter. M. MONTILLOT ajoute que, respectant la position de Mme FISCHER qui ne soutient pas ces prépas' santé, il ne peut laisser ce type de propos être diffusé.

Le Président remercie M. MONTILLOT et appui ses propos qui invitent à distinguer nettement une entreprise privée d'une association.

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 9 septembre 2022 est soumis au vote des administrateurs-rices :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	32

Quorum :	Atteint
Membres présents :	15
Membres représentés :	7
Total :	22

#### Décompte des votes :

Abstentions :	-
Votants :	22
Blancs ou nuls :	-

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	-

→ **Vote du Conseil** : le procès-verbal du 9 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

## POLITIQUE GENERALE

### 1. Délibération relative à la note stratégique « chaire de Professeur Junior de l'Université d'Orléans pour la période 2023-2025 ».

Le Président présente le projet de note stratégique « chaire de Professeur Junior de l'Université d'Orléans pour la période 2023-2025 ».

Ce dispositif, créé il y a bientôt deux ans, permet de recruter des jeunes ou moins jeunes enseignants-chercheurs prometteurs, des profils potentiellement European Research Council (ERC) ou Instituts Universitaires de France (IUF). Le Ministère créé ainsi un poste avec une masse salariale donnée et ajoute un accompagnement de 200 000 Euros géré par ce collègue pour le développement du projet de recherche pour lequel il a été recruté. L'intérêt du dispositif, au-delà de la création du poste, est de mettre des moyens humains de haut niveau sur des sujets à intérêt stratégique pour la recherche, pour la visibilité de l'établissement et pour la formation.

Un travail a été réalisé pour identifier, pour les années à venir, un certain nombre de sujets sur lesquels il paraît pertinent de positionner des futures Chaires de Professeurs Juniors (CPJ). Ces sujets ont été discutés avec les laboratoires dans le cadre des Contrats Internes D'objectifs et de Moyens : certains sont plus matures que d'autres en termes de projets et peuvent être proposés dès cette année. D'autres demandent un peu plus de maturation avant d'être déposés au Ministère. Le Président indique que demander une chaire ne signifie pas l'obtenir.

Le Président signifie sa surprise suite au refus du Ministère d'une chaire qui traitait des liens entre le BRGM et l'économie, sans doute en raison d'un problème de lecture de la part du Ministère. Il s'agit d'un sujet stratégique prioritaire pour l'Université d'Orléans mais également pour toute la nation française.

Cette chaire sera redemandée pour l'ensemble de ces raisons. La thématique visait l'économie circulaire des matières minérales rares et plus particulièrement certains matériaux utilisés pour les moteurs électriques et batteries associées. Vu qu'on peut prévoir un manque voire une pénurie bien avant 2030, il y a du sens à travailler cette question. Le rapport Varin, avec la création de l'observatoire des matières minérales créé à Orléans sous tutelle du BRGM et la proximité avec le laboratoire d'économie d'Orléans mondialement réputé constitue des atouts majeurs pour le développement d'une CPJ sur ce sujet à Orléans. La logique de synergie entre les partenaires, les éléments stratégiques nationaux et les points forts de l'Université d'Orléans irriguent la dynamique proposée dans la note stratégique.

Le Président présente les thématiques envisagées dans la note :

- Synergie des excellences : Economie et Géosciences (2023) avec le Laboratoire d'Economie d'Orléans (LEO) et le BRGM et l'Observatoire Français des Ressources Minérales pour les filières Industrielles (OFREMI) adossé au BRGM ;
- Droit et gouvernance de la Santé publique – Centre de Recherche Juridique Pothier (CRJP) et Maison des Sciences de l'Homme (MSH) (2023) : La création de la faculté de médecine et l'existence d'une longue tradition en droit à Orléans conduisent à une réflexion sur les questions des politiques de la santé. Cette CPJ constitue un prolongement des excellents travaux de la plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines (POPSU) qui a produit des ouvrages qui ont eu un impact essentiel au moment de la création de la faculté de médecine ;
- Cosmétique (Ambition Recherche Développement Cosmétosciences) (2024) ;
- Numérique (au sens de l'intelligence artificielle) entre le Laboratoire d'Informatique Fondamentale d'Orléans (LIFO) et l'Institut Denis Poisson (IDP) à cheval sur les deux laboratoires (2024). Même si cette question n'apparaît pas encore avec une visibilité suffisante, le Ministère commence à s'y intéresser. La Graduate School Orléans Numérique (GSON) va, par exemple, se pérenniser sur ce sujet porteur ;
- Biologie de la santé (en soutien au futur laboratoire INSERM) (2024) ;
- Multimatériaux en conditions extrêmes (avec le programme Ambition Recherche Développement - ARD MATEX) (2025). Cette ARD, construite avec la Région, représente un domaine avec un point fort identifié également par le CNRS qui va certainement également déposer une demande dans ce sens ;
- En linguistique sur la Francophonie (futur ILFO) (2025). Ce projet, porté par M. BERGOUNIOUX depuis un moment, traite de la question des corpus oraux et de l'ensemble des analyses qui en découlent. L'institut n'existe pas encore et la problématique nécessite d'avancer sur des questions structurelles.

La note a fait l'objet d'un vote unanime de la commission recherche réunie le 8 novembre 2023 et est soumise au vote des administrateurs-rices en raison de son impact financier.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs-rices.

M. MONTILLOT précise partager l'intérêt sur les axes stratégiques présentés et réitère le soutien de la Métropole et de la ville d'Orléans sur ces dispositifs. Il mentionne l'exemple de la GSON co-porté par la Métropole et de l'action menée en faveur de l'Internet of Things (IoT) avec un financement qui s'élève à hauteur de 200 000 Euros. Sur la cosmétique, M. MONTILLOT rappelle que la Métropole porte à 98% l'arrivée d'AgroParisTech avec la chaire de cosmétologie dans le cadre de cosmétosciences sur la science du végétal (soit 13 Millions d'Euros financés par la Métropole). Sur l'ILFO, la Métropole échange régulièrement avec M. BERGOUNIOUX sur la question de la localisation. Les futurs locaux des ex-archives départementales (avec un déménagement prévu en 2023) qui ne seront pas accessibles avant des années pour plusieurs raisons sont par exemple évoqués. Ce site paraît intéressant en raison de sa visibilité bâtiminaire et de la proximité avec l'Hôpital Porte-Madeleine.

Le Président ajoute que ce projet doit être vu comme un équivalent d'une Bibliothèque nationale de France pour les corpus oraux (c'est-à-dire des enregistrements) et une somme de data colossaux qui attirerait les chercheurs du domaine qui viendraient travailler sur ces données à Orléans, avec un rayonnement plus que national de l'ensemble du français à travers le monde.

Le Président ajoute que la note stratégique sera transmise au Ministère qui fera lecture et indiquera ou non son accompagnement.

Le Président soumet le projet de note stratégique « chaire de Professeur Junior de l'Université d'Orléans pour la période 2023-2025 » au vote des administrateurs-rices :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	32

Quorum :	Atteint
Membres présents :	15
Membres représentés :	7
Total :	22

**Décompte des votes :**

Abstentions :	-
Votants :	22
Blancs ou nuls :	-

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	-

→ **Vote du Conseil** : la note stratégique « chaire de Professeur Junior de l'Université d'Orléans pour la période 2023-2025 » est adoptée à l'unanimité.

## 2. Délibération relative au Rapport Social Unique 2021.

Le Président décrit le rapport comme très proche de la perfection : ce rapport donne une vision complète de tout ce qui relève des ressources humaines de l'Université d'Orléans.

Le Président propose à Mme GOURHAN, Cheffe de projet Pilotage et Qualité à la Direction Pilotage Prospective Amélioration continue (DPPA), de présenter le projet de Rapport Social Unique 2021.

**La présentation est jointe en annexe.**

Le Président remercie Mme GOURHAN, Mme LORIOT, Directrice de la DPPA et Mme GIRARD, Chargée d'études et d'aide au pilotage à la DPPA ainsi que tous les services contributeurs pour le temps consacré à cette étude. Il s'agit d'un dossier sur lequel l'excellent travail avec les syndicats a permis la richesse du document.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs-rices.

Mme LEGOY souhaiterait savoir ce que recouvre la notion pluridisciplinaire des catégories enseignants et enseignants-chercheurs.

Mme GOURHAN précise que cette catégorie recouvre les sciences de l'éducation et les sciences de l'éducation physique et sportive, à savoir toutes les sections au-dessous de la section 70.

Le Président soumet le projet Rapport Social Unique 2021 au vote des administrateurs-rices :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	32

Quorum :	Atteint
Membres présents :	16
Membres représentés :	7
Total :	23

**Décompte des votes :**

Abstentions :	-
Votants :	23
Blancs ou nuls :	-

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	-

→ **Vote du Conseil** : le Rapport Social Unique 2021 est adopté à l'unanimité.

Le quorum budgétaire physique étant désormais atteint, le Président propose de reprendre l'étude des points de l'ordre du jour avec la présentation du budget rectificatif n° 2 2022.

### **3. Délibération relative au Budget Rectificatif n°2 2022.**

Le Président propose à Mme LETORT, Vice-Présidente déléguée aux Moyens de présenter le projet de Budget Rectificatif n°2 de l'année 2022. Elle est accompagnée pour ce faire par Mme RAMBERT, Directrice des Affaires Financières. M. TEILLAUD, agent comptable ne pourra être présent ce jour mais a également contribué à l'élaboration de ce budget rectificatif.

Le Président remercie les services qui ont travaillé à la construction de ce budget rectificatif et notamment les services de la Direction des Affaires Financières (DAF), de l'Agence Comptable et la Directrice adjointe aux Ressources Humaines, Mme MALON-COUSSEAU. Ce budget rectificatif vise à adapter les prévisions d'atterrissage pour décembre 2022 avec de mauvaises nouvelles, comme c'est le cas pour l'ensemble des établissements qui ne bénéficient pas du bouclier tarifaire sur l'énergie et de la compensation financière de l'augmentation du point d'indice.

Mme LETORT s'associe aux remerciements adressés par le Président aux services qui ont œuvré à l'élaboration de ce budget et notamment Mme RAMBERT (DAF, DRH, Agence comptable).

**La présentation est jointe en annexe.**

Le Président rappelle que la notification provisoire est accompagnée d'un courrier dans lequel il est annoncé un financement à hauteur de 80% des dépenses. Deux lectures peuvent cependant être faites de cette annonce : le Président de l'Université de Tours évoque un financement de 80% qui sera suivi d'un second financement du restant de 20%. La lecture du Président de l'Université d'Orléans est, quant à elle, plus restrictive et considère un financement de 80% uniquement. Les discussions à venir avec le Ministère permettront de préciser cette annonce avant le vote du budget initial 2023.

Le Président tient à revenir sur la campagne d'emplois dite « négative » et son impact négatif. Le Président considère en effet le nombre de postes BIATSS laissés vacants (plus de 30 postes à l'heure actuelle) et la tendance nouvelle de postes d'enseignants-chercheurs non pourvus comme étant très dommageables. La tendance relative aux postes BIATSS constitue une tendance nationale. Pour les enseignants-chercheurs, ce nouveau constat doit être discuté avec les autres Présidents d'universités avant de pouvoir considérer s'il s'agit d'une tendance locale ou non.

M. MONTILLOT ajoute que ce constat lui semble à la fois rassurant, dans la mesure où on pouvait s'attendre à une dégradation encore plus importante avec l'augmentation du point d'indice et les fluides dont la hausse des coûts va fortement impacter la fin d'année 2022, comme c'est d'ailleurs le cas pour l'ensemble des collectivités territoriales et les entreprises. Mais on voit finalement une forme de résistance dans cette dégradation. Ce qui est en revanche intéressant est lié à cette campagne d'emplois qui ne correspond pas aux attentes. En faisant la projection sur les moins 300 K Euros pour 2023, on constate que cela fait plusieurs années que cette situation dure et on ressent une quasi isotatation de l'Etat en Euros constant et ceci malgré le fait que l'Université d'Orléans, tout comme celle de La Rochelle, ont vu leur population d'étudiant-e-s très largement augmenter. Cette situation reste celle d'une université en crise et il en ressort finalement miraculeusement une tendance très mauvaise, bien que non dramatique.

Le Président précise avoir relu un comparatif des fonds de roulement des universités et écoles d'ingénieurs envoyés par l'AEF. On constate ainsi que l'Université d'Orléans se situe juste en dessous de la moyenne nationale. Ce qui est intéressant dans cet article est le constat d'une belle progression de 2016 à 2020 suivie d'une dégradation de la situation liée à des phénomènes exogènes : que pourrait faire l'université de plus que ce qu'elle prévoit déjà d'entreprendre dans son plan de sobriété énergétique ? Le Président précise avoir appris la veille de la séance que l'Université de Tours allait également fermer ses locaux en février 2023. On voit bien qu'à un moment donné, les universités verront de plus en plus leurs marges de manœuvre diminuer et ne pourront plus mettre en œuvre davantage d'actions pour faire des économies.

M. MONTILLOT souhaite revenir sur la problématique de l'énergie et plus particulièrement sur la mise en place par certaines universités de plans sur le photovoltaïque, mentionnant la chance de pouvoir bénéficier d'un territoire extrêmement extensif.

M. MONTILLOT interroge sur l'idée de développer des espaces sur des fermes solaires : des actions de ce type sont-elles déjà étudiées et à quel rythme pourraient-elles être mises en œuvre ?

Le Président précise que des discussions s'articuleront dans ce sens dans le budget initial 2023, budget qui appellera la mise en place de plusieurs investissements grâce au recours au fonds de roulement de l'Université.

M. MONTILLOT ajoute que cela dépend si l'Université investit en tant que propriétaire, situation qui nécessite de passer par un opérateur, ou non.

Le Président précise que les discussions sont en cours et propose d'échanger ultérieurement, lors de la présentation de l'ensemble des options envisageables. Le Président ajoute que les universités ne peuvent pas avoir recours aux emprunts ce qui change le raisonnement. Une discussion est en cours avec la caisse des dépôts et de consignation et des éléments seront proposés dans ce sens au budget initial 2023. Le frein majeur réside dans la capacité d'investissement de l'Université. Il a d'ailleurs été expliqué au Ministère qu'il était dommage d'arriver à développer une capacité d'investissement partiellement consommée par l'augmentation du coût des fluides. Sur les fluides, le Président admet que le Ministère est lui-même confronté à cette difficulté, et que ce qui est davantage regrettable c'est l'augmentation du point d'indice mise en application sans discussion aucune sur la subvention de charges pour service public attribuée aux universités.

Mme GRANDJEAN souhaite savoir si les universités sont également concernées par l'engagement de réduire la consommation d'énergie de 40% et si des actions ont été engagées dans ce sens.

Le Président précise que le plan de sobriété énergétique mis en œuvre à l'Université sera présenté le 9 décembre 2022. Ce plan prévoit, au-delà des questions de fermetures, des travaux menés notamment sur le bâtiment sciences pour arriver à mieux réguler sa consommation. Les premiers éléments font ressortir une faible consommation liée à la dispense des enseignements mais un lourd travail à réaliser au niveau de la recherche et des activités des laboratoires particulièrement en sciences expérimentales. Ce constat nécessite donc de travailler sur des mutualisations de moyens et des choix de matériels qu'il faudra regarder de plus près.

Le Président ajoute que la séance du 9 décembre 2022 sera également l'occasion de présenter le projet de campagne d'emploi BIATSS.

M. BOUCEFFA interroge sur la problématique salariale qui génère un manque d'attractivité ainsi que sur les actions qui seront mises en place pour ne pas trop dégrader la qualité de services mis en difficultés par les non remplacements ou les postes laissés vacants.

Le Président annonce que la stratégie qui va être proposée en Comité Technique s'oriente vers une campagne moindre en ouverture de postes (qui ne sont au final peu ou pas pourvus) et un travail de revalorisation indemnitaire destinée à pourvoir les postes laissés vacants.

Le Président soumet le projet de Budget Rectificatif n°2 2022 au vote des administrateurs-rices :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	32

Quorum :	Atteint
Membres présents :	17
Membres représentés :	7
Total :	24

**Décompte des votes :**

Abstentions :	-
Votants :	24
Blancs ou nuls :	-

Suffrages exprimés :	24
Pour :	22
Contre :	2

➔ **Vote du Conseil** : le Budget Rectificatif n°2 2022 est adopté.

Le Président demande une explication suite au vote défavorable des étudiant-e-s.

M. RAKINI précise que cette question a été grandement et longuement discutée par les étudiant-e-s en amont du Conseil : le problème se situe au niveau du dernier paragraphe du rapport de l'ordonnateur « la situation financière de l'établissement s'est fragilisée, du fait de l'augmentation générale de ses coûts (fluides, marchés de travaux, marchés de prestations...), ce qui aura également des répercussions sur la construction des budgets ultérieurs, d'autant que l'Etat ne s'est engagé pour 2023 à compenser l'augmentation du point d'indice que pour les emplois de titulaires, l'impact de l'inflation devant être absorbé par l'Université. » Les étudiant-e-s considèrent qu'en tant que représentant-e-s, il ne leur est pas possible de s'engager à voter un budget rectificatif qui n'est pas rassurant mais au contraire inquiétant pour la suite notamment pour les prochains Conseil d'administration et les collègues étudiant-e-s qui leur succéderont et travailleront à redresser cette situation.

Le Président admet comprendre la situation non rassurante et précise que tout est mis en œuvre pour tenter d'accompagner les établissements durant cette phase complexe. Après une discussion tendue avec Bercy, le Ministère a ainsi réussi à dégager 275 Millions d'Euros sur les fluides et même si ce montant reste en dessous des besoins, il est important de rappeler que cette crise est partagée par tous les opérateurs.

M. RAKINI ajoute que ce vote n'est pas un vote à titre répressif mais le résultat d'une situation vécue par de nombreuses universités et que les élu-e-s étudiant-e-s ont globalement décidé de voter contre, ne pouvant pas assumer de voter en conscience.

Mme BELLANDO souligne le fait que, malgré son soutien affiché, la décision prise par Bercy concernant la masse salariale et la non compensation du point d'indice est un coup de massue et qu'elle ne comprend d'ailleurs pas que tou-te-s les étudiant-e-s ne soient pas dans la rue.

Le Président précise être à la fois d'accord et en même temps non car on pâtit d'une lecture par homogénéisation successive : Bercy réalise une analyse basée sur la somme des fonds de roulement des universités (estimées à 4 milliards d'Euros) alors qu'il y a 1 milliard non mobilisable. Ceci signifie que l'Université d'Orléans, par exemple, ne participe pas beaucoup à cette somme contrairement à d'autres universités. Le Président suggère que le Ministère puisse regarder les situations de manière individuelle afin de tenter d'équilibrer les choses.

Rebondissant sur les propos de Mme BELLANDO, le Président ajoute que l'Université n'a « clairement pas les reins » et ne pourrait pas se passer de l'accompagnement du Ministère.

Le Président renouvelle ses remerciements aux équipes et plus particulièrement à la Directrice des Affaires Financières qui assure provisoirement la double mission en raison de l'adjonction de services de l'agent comptable qui induit une surcharge pour la direction des affaires financières.

## AFFAIRES GENERALES

### 4. Bilan situation générale Santé, Sécurité et Conditions de Travail – année 2020

Le Président propose à Mme RUILIER de présenter le bilan situation générale Santé, Sécurité et Conditions de Travail de l'année 2020.

[La présentation est jointe en annexe.](#)

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Concernant la Cellule de Lutte contre les Violences Sexistes et Sexuelles, M RAKINI souhaite savoir quelles actions étaient menées par la cellule et s'il était envisagé, en référence à la loi sur les référent-e-s étudiant-e-s en matière de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, une campagne de formation à l'attention des étudiant-e-s et s'il était possible de communiquer plus largement sur cette thématique.

Le Président précise que la cellule n'a pas pour mission de mettre en place des actions. Il s'agit d'une cellule d'écoute et, selon le cas, d'accompagnement éventuel vers un dépôt de plainte et vers des associations spécialisées dans l'écoute auprès des victimes voir dans certains cas de remonter au Président des éléments afin qu'il puisse prendre les décisions qui s'imposeraient.



Aucune action de sensibilisation ou de formation n'est mise en œuvre par la cellule. Ces actions sont menées par le Vice-Président délégué à l'égalité et la qualité de vie au travail qui monte des projets et déploie des actions. Parmi les exemples récents on peut ainsi citer l'exposition de photos actuellement mise en place au Bouillon. Cette exposition est destinée aux personnels et aux étudiant-e-s et s'organise sous la forme d'une exposition photos et d'une plateforme de réalité virtuelle destinée à faire prendre conscience de certaines choses. Des actions de formations, davantage à destination des personnels et des responsables d'associations, sont également organisées, même si l'information de leur tenue nécessiteraient d'être davantage diffusée. Le Président mentionne l'exemple de Polytech où les étudiant-e-s ont élaboré une charte pour assurer le bon déroulement des festivités et qui inclue tout un volet sur ces questions. Des alliances commencent également à se développer à l'échelle du site.

Mme BELLANDO précise avoir été présente au montage de la cellule. Il lui semblait que plusieurs niveaux étaient prévus pour son fonctionnement : la première cellule intervient au sens strict comme vient de le décrire le Président et la seconde était davantage tournée comme un lieu de communication, où les étudiant-e-s et les responsables de composantes discutaient des actions menées. Est-ce toujours le cas ?

Le Président ajoute qu'un travail sur des questions de justice est en cours avec la Vice-Procureure de la République. Ce groupe est animé par la Présidente du Conseil académique appuyée pour ce faire par le Vice-Président délégué à l'égalité et la qualité de vie au travail et le service des affaires juridiques. Il est indispensable que la cellule ne puisse pas intervenir au-delà de sa mission d'écoute pour ne pas nuire à la procédure finale judiciaire. Le travail se poursuit pour arriver à un dispositif qui permettrait de prévenir toutes les difficultés de ce type.

Mme PELLERIN fait part de son sentiment d'essoufflement du travail de communication. Elle regrette la raréfaction des affiches et trouve dommage et périlleux la baisse de communication sur ces sujets clés (violences aux femmes) qui doivent rester à l'attention au regard de l'actualité française.

Le Président précise le besoin de renouveler les affiches qui à force deviennent imperceptibles, comme les meubles.

Le Président soumet le bilan situation générale Santé, Sécurité et Conditions de Travail de l'année 2020 au vote des administrateurs-rices :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	32

Quorum :	Atteint
Membres présents :	17
Membres représentés :	7
Total :	24

#### Décompte des votes :

Abstentions :	-
Votants :	24
Blancs ou nuls :	-

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	-

→ **Vote du Conseil** : le bilan situation générale Santé, Sécurité et Conditions de Travail de l'année 2020 est adopté à l'unanimité.

## 6. Programme Annuel d'actions de prévention – année 2022

Le Président précise que, comme le bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail, le programme annuel d'actions de prévention doit être rédigé et présenté pour avis aux instances.

Le Président propose à Mme GUEDES, Responsable du Service Hygiène & Sécurité, de présenter le programme Annuel d'actions de prévention de l'année 2022. Le programme se décline en quatre volets : la démarche générale de prévention, les formations, le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels et les investissements en matière de sécurité et d'accessibilité.

## QUESTIONS DIVERSES

### **M. ROSTAND évoque la possibilité de tenir le Conseil d'administration en mode « hybride » :**

Le Président refuse cette possibilité pour deux raisons. D'une part, il n'existe pas de cadre légal des votes à distance pour cette instance. Un recours sur l'un des votes entraînerait une annulation de ce vote. Le Président rappelle que l'Université a déjà perdu un poste de professeurs pour des causes de visioconférences. Les différentes tentatives ont été la preuve d'un mauvais fonctionnement avec des débats très perturbés. Le mixte des deux étaient quant à lui catastrophique. Le Président précise, d'autre part, que le Conseil d'Administration constitue une instance non publique. Les séances se déroulent avec la présence unique des élu-e-s et d'éventuel-le-s invité-e-s. La visioconférence rend extrêmement difficile la vérification de cette obligation.

Le Président insiste sur l'importance de tenir les comités d'audition destinés à la voie temporaire d'accès au corps de professeurs des universités en présentiel uniquement. Il convient en effet de se rappeler qu'il s'agit de recrutement destiné à installer un collègue sur le long terme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h52.

Le Président de l'Université d'Orléans

A blue ink signature, appearing to be 'Eric Blond', written in a cursive style.

Éric BLOND